

Envoyé en préfecture le 06/01/2023

Reçu en préfecture le 06/01/2023

Affiché le

ID : 067-200074953-20221129-2022_V_04-DE

SCOT DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

PIÈCE 3 - ANNEXE N°2.1

RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE



PAYS DE SAVERNE
PLAINE ET PLATEAU

Vu pour être annexé à la délibération 2022-V-04 du 29 novembre 2022

Le Président
Stéphane Leyenberger



SOMMAIRE

1	Préambule	3
2	Présentation du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau	4
3	Analyse de l'état initial de l'environnement	6
3.1	Géomorphologie	6
3.2	Ressource en eau	7
3.3	Milieu naturel et biodiversité	8
3.4	Risques naturels et technologiques	11
3.5	Nuisances et pollutions	12
3.6	Climat et ressources énergétiques	14
4	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre et analyse des incidences résiduelles du SCoT sur l'environnement	15
5	Indicateurs de suivi proposés	25
6	Méthodologies employées	32
6.1	Méthodologie d'élaboration de l'évaluation environnementale	32
6.2	Méthodologie d'évaluation des objectifs	32

1 PREAMBULE

L'évaluation environnementale est une démarche qui doit contribuer à placer l'environnement au cœur du processus de décision. Il s'agit en effet de prévenir les impacts potentiels des décisions d'aménagement en amont et ainsi d'orienter les orientations du schéma.

Ainsi, conformément à l'article R.141-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation du Schéma de Cohérence Territoriale « analyse les incidences notables prévisibles de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement, en particulier l'évaluation des incidences Natura 2000 mentionnée à l'article L. 414-4 du code de l'environnement » et « présente les mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du schéma sur l'environnement ».

En outre, « le rapport de présentation est proportionné à l'importance du schéma de cohérence territoriale, aux effets de sa mise en œuvre ainsi qu'aux enjeux environnementaux de la zone considérée » (article R. 141-3 CU).

Le présent rapport constitue le résumé non technique de l'évaluation environnementale du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau.

2 PRESENTATION DU SCOT DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

Le SCOT représente la traduction d'une ambition et d'un projet fort pour le territoire du SCOT du Pays de Saverne Plaine et Plateau. En ce sens, il est le fruit d'une démarche itérative et concertée permettant de mettre en lumière les défis inhérents au territoire et les leviers pour y répondre.

Comme expliqué précédemment, la démarche itérative a été mise en place dès la première phase des enjeux environnementaux qui a permis de co-construire un PAS (Projet d'Aménagement Stratégique) dans un premier temps, puis le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) dans un second temps.

Le PAS du Pays de Saverne Plaine et Plateau répond à la volonté d'articuler quatre principales ambitions :

- La volonté d'inventer un modèle de développement alliant modernité et authenticité, en dépassant l'opposition traditionnelle rural/urbain, développement métropolitain/réseau de villes moyennes et de bourgs ruraux ;
- Miser sur l'activation des moteurs de développement s'appuyant, à la fois sur les ressorts de développement endogène (économie présentielle, activités du secteur primaire, renforcement des entreprises industrielles et artisanales déjà présentes) et sur les dynamiques connectées avec l'extérieur et/ou à destination des marchés régionaux, voire nationaux et mondiaux ;
- La promotion d'un écosystème territorial ouvert qui tire pleinement parti des interactions avec les territoires qui l'environnent, selon trois échelles : l'échelle de proximité, l'échelle de l'Eurorégion et l'échelle « Monde » ;
- La promotion d'un développement optimisé et efficient, à la fois au niveau environnemental et spatial (préservation des corridors écologiques - trames vertes et bleues -, préservation des terres agricoles, reconquête des centralités urbaines et villageoises, confortement et organisation de l'armature des villes et des bourgs centres) et au niveau socioéconomique et spatial (renforcement des activités à forte valeur ajoutée sur le territoire, renforcement de l'approvisionnement local et renouvelable, valorisation locale des emplois et des compétences, économie circulaire et inclusive, lien social et animation du territoire, etc.).

Pour mettre en œuvre ces ambitions, la stratégie du PAS est déclinée comme telle :

- **Axe A : Porter un nouveau modèle de développement à partir des valeurs associées aux « Vosges du Nord en Alsace » :**
 - Objectif 1 : Éco-Paysages : conforter la qualité des paysages à partir du massif des Vosges du Nord ;
 - Objectif 2 : Éco activités : développer les activités et filières en appui à la valorisation des ressources en lien avec le massif ;
 - Éco-ressources : développer la production énergétique en valorisant les ressources naturelles pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone ;
 - Eco-promotion : développer l'attractivité du territoire par la promotion des valeurs attachées à l'entité « Vosges du Nord en Alsace » ;
- **Axe B : Soutenir des modes de vie éco-contributeurs et consolider la solidarité au sein du territoire :**
 - Objectif 1 : Renforcer les pôles urbains et économiques et l'économie industrielle ;
 - Objectif 2 : Organiser et renouveler les conditions d'accueil des populations et des activités et raffermir le lien villes-villages par le déploiement de politiques différenciées à l'échelle des bassins de proximité ;
 - Objectif 3 : Développer les mobilités de proximité pour renforcer les liens pôles territoires ;
 - Objectif 4 : Maîtriser l'exposition aux risques et la vulnérabilité du territoire par une stratégie de résilience ;
- **Axe C : Générer de nouveaux développements en valorisant la situation au cœur de l'euro région :**
 - Objectif 1 : Renforcer l'ancrage régional et les liens avec les territoires voisins en valorisant davantage les complémentarités territoriales ;
 - Objectif 2 : Valoriser les centralités émergentes à partir des gares pour les développements liés aux mobilités durables ;
 - Objectif 3 : Conforter l'attractivité touristique du territoire en s'inscrivant dans les circuits et itinérances d'échelles régionale et nationale.

Le développement de nouvelles entreprises sur le territoire et le renouvellement de la population sera consommateur d'espace (+ 4 200 logements à horizon 2041 notamment). Toutefois, l'objectif du SCoT est de tendre vers une artificialisation nette nulle à horizon 2050, en accord avec les ambitions nationales. Ainsi, la réduction de l'artificialisation visée est de 50% toutes les décennies jusqu'à atteindre l'objectif ZAN.

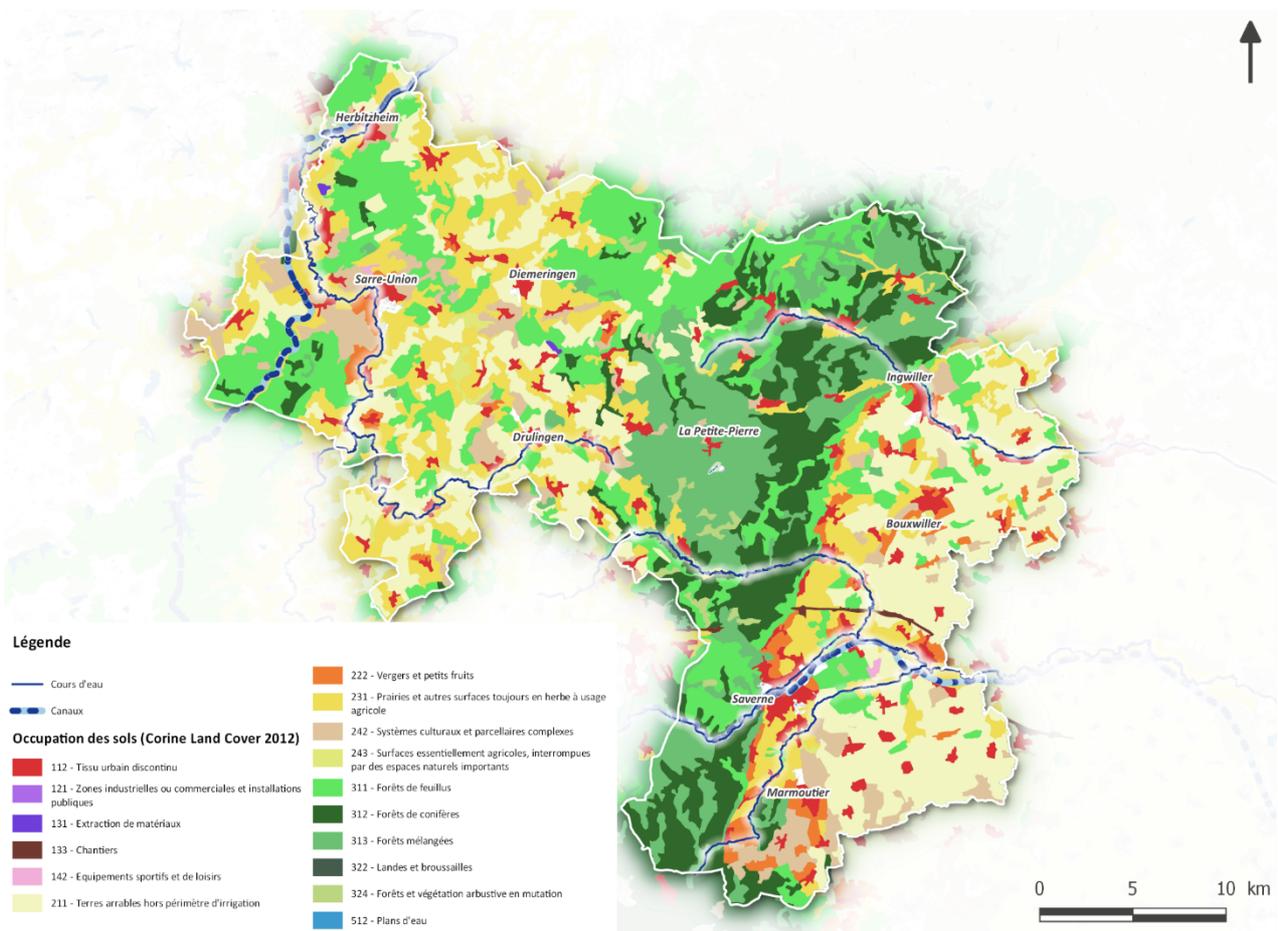
3 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 Géomorphologie

Le territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau est caractérisé par un paysage local diversifié dû à un contexte géologique complexe. Il est également fortement marqué par une exploitation non négligeable des ressources minières gréseuses dans sa partie ouest.

Les extractions de matériaux de carrières ont une incidence sur l'eau et la biodiversité, et sont à ce titre concernées par diverses orientations et divers programmes en faveur de la préservation de l'environnement. Avec 19 exploitations minières sur le territoire, ce secteur fait face à des enjeux importants en termes de réaménagement de sites.

D'autre part, l'occupation des sols est dominée par les terres arables et par un important couvert forestier. Sur le territoire, ces ressources présentent une fonction économique qu'il est important de préserver tout en conciliant la durabilité des ressources naturelles.



Occupation des sols au droit du Pays de Saverne Plaine et Plateau

3.2 Ressource en eau

Le territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau est caractérisé par un chevelu hydrographique important. Les cours d'eau les plus importants sont la Sarre, la Zorn, la Moder, l'Eichel et la Mossel. Cette ressource est liée à la présence d'un complexe de masses d'eaux souterraines aux caractéristiques variées : grès vosgiens, argiles et calcaires.

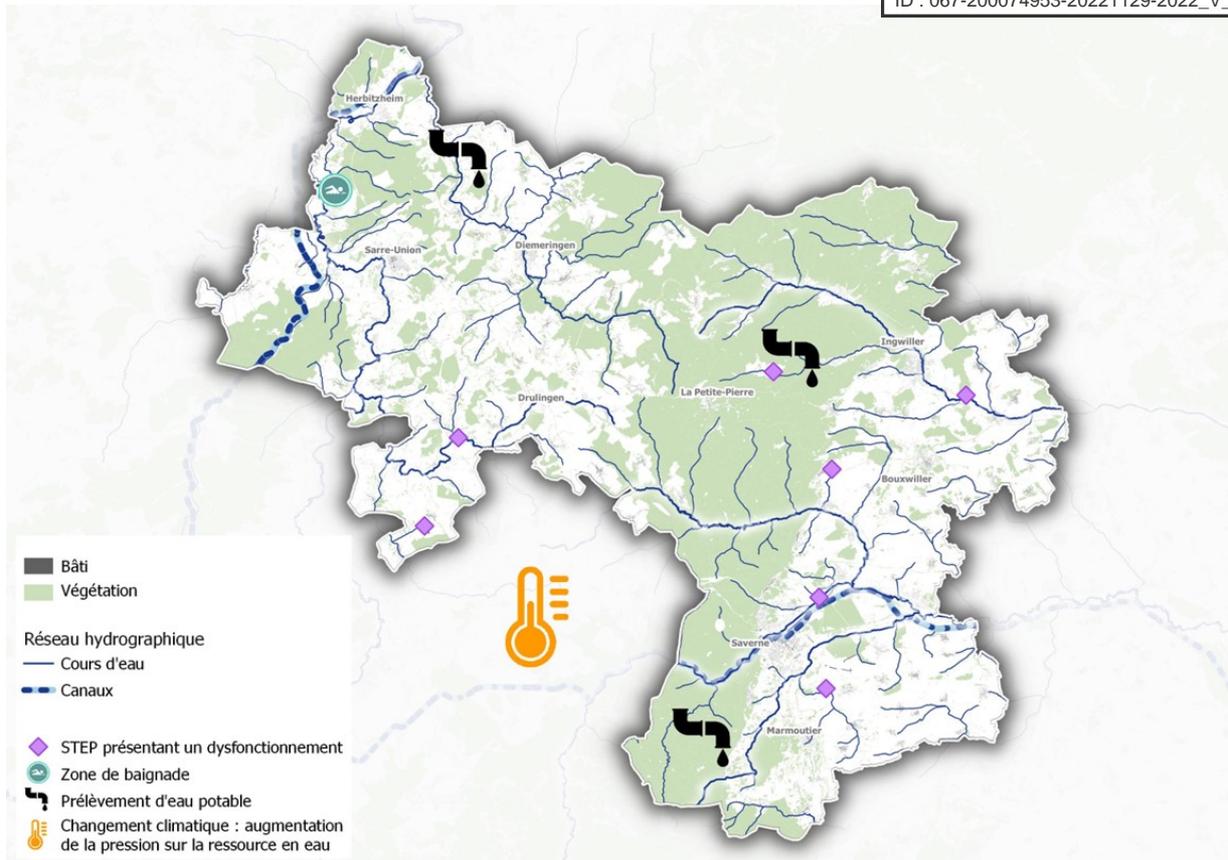
D'une manière générale, le régime hydrologique de ces cours d'eau est marqué par de faibles variabilités saisonnières. Ce régime peu contrasté traduit un soutien des nappes important aux débits des cours d'eau. Des analyses de qualité réalisées sur les cinq principaux cours d'eau, dans certaines parties de leur section à grand débit, aboutissent à un état médiocre ou mauvais, pour les paramètres chimiques ou biologiques, notamment du fait de l'artificialisation des berges et de l'apport de polluants. En revanche, la qualité de l'eau souterraine est globalement bonne.

D'un point de vue quantitatif, les ressources souterraines sont bonnes ; la seule masse d'eau vulnérable est la masse d'eau « Grès vosgien captif non minéralisé ». De plus, l'état quantitatif des ressources superficielles est globalement bon, même si la Sarre et l'Eichel présentent une sensibilité en période d'étiage. Par ailleurs, les communes du territoire sont globalement peu impactées par les arrêtés sécheresse du département. Toutefois, l'été 2018 a connu une période critique qui a duré plusieurs mois. Dans un contexte de changement climatique, ces périodes de restriction des usages sont amenées à augmenter.

Vis-à-vis des usages, les réseaux d'eau potable et d'assainissement collectif connaissent un bon fonctionnement dans l'ensemble, même si ceux-ci peuvent être améliorés, notamment en réduisant les pertes d'eau potable dans les réseaux, ou en limitant les eaux parasites entrant dans les systèmes de traitements des eaux usées.

Enfin, les évolutions possibles du climat à prendre compte dans les prochaines années sont les suivantes :

- L'évolution possible des températures moyennes respectivement en Alsace et Lorraine est de +1°C à + 3,6 °C en 2080 (par rapport à la période 1971-2000), avec des contrastes saisonniers importants.
- En Alsace, le débit hivernal du Rhin en hausse permettra de produire autant, voire davantage d'énergie hydroélectrique pendant la même période si de nouveaux équipements viennent exploiter cette possibilité. Les épisodes de crue hivernaux et printaniers, s'ils sont anticipés, pourront se faire au profit des zones humides et permettront de restaurer les écosystèmes des espaces inondables. Une augmentation de la fréquence des crues-éclaircies surtout sur les petits bassins versants tels que les affluents de l'Ill, accentuée par la fonte plus précoce et plus intense de la neige, aggravera le risque d'inondation dans les zones sensibles.
- Si la nappe d'Alsace représente un stock d'eau douce important, les étiages estivaux réguliers projetés pour la deuxième moitié du XXI^e siècle risquent de créer des conflits d'usage notamment dans les zones situées en bordure de cette nappe



Synthèse des enjeux liés à la ressource en eau au droit du Pays de Saverne Plaine et Plateau

3.3 Milieu naturel et biodiversité

De nombreux espaces naturels remarquables sont recensés sur le territoire. On compte ainsi 4 sites Natura 2000, 41 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type I, 4 ZNIEFF de type II, 5 arrêtés de protection de biotope, une forêt de protection, et un parc naturel régional (PNR des Vosges du Nord).

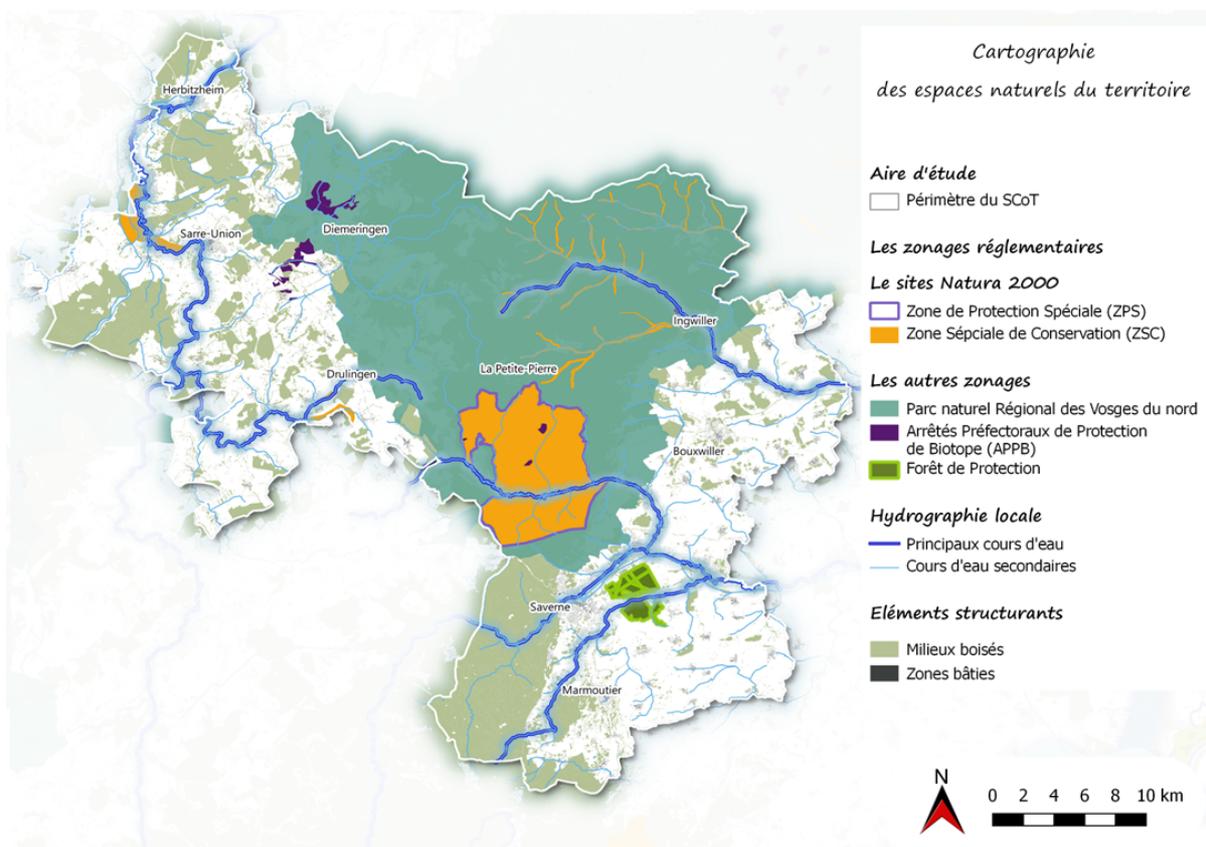
La richesse en termes de paysages et de biodiversité est un atout historique du territoire valorisé au travers d'une économie tournée vers le tourisme, les activités de pleine nature, la valorisation du patrimoine et la sylviculture. Un des enjeux du territoire est de maintenir cette richesse en continuant à l'améliorer, avec un enjeu important concernant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et le partage des ressources/usages du territoire entre les différents acteurs.

La forêt et les cours d'eau sont les principaux réservoirs de biodiversité du territoire. Le réseau boisé, bien représenté avec près de 37% du territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, permet d'accueillir une richesse faunistique et floristique importante. La diversité des éléments boisés associée à une superficie suffisamment importante permet au réseau de développer des zones nodales, de développement, d'extension, de relais et des corridors favorisant ainsi les échanges. Ce réseau répond entièrement aux trois

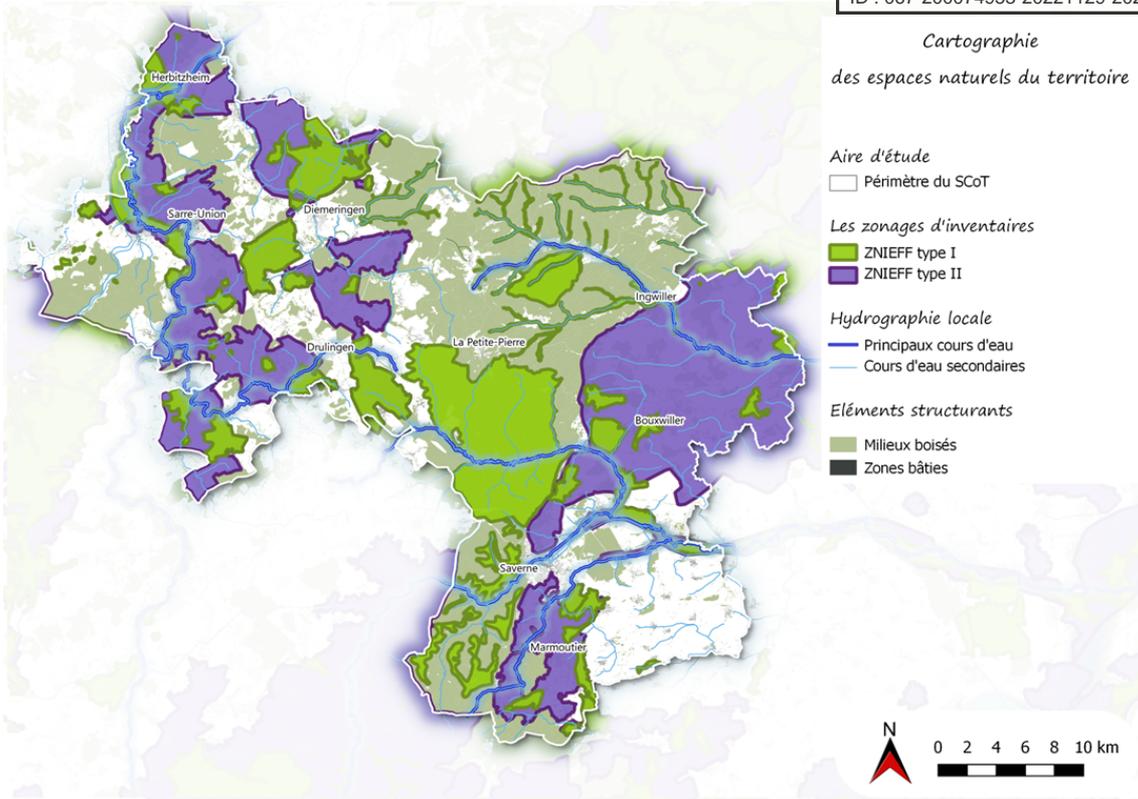
fonctions (écologique, paysagère et sociale). Le réseau prairial est inégalement réparti sur le territoire ; plus on va vers l'est moins il est présent. Cependant, sa forte présence, notamment dans le Piémont permet d'avoir un réseau relativement connecté favorable au développement d'une faune et d'une flore remarquables.

La continuité du réseau de prairies, cultures et vergers en milieux ouverts apparait fragilisée par l'urbanisation. Ce constat est porté au regard notamment, de la localisation des prairies, identifiées comme étant des réservoirs de biodiversité localisés en continuité de l'urbanisation et parfois isolés sur le tiers est et la moitié ouest du territoire.

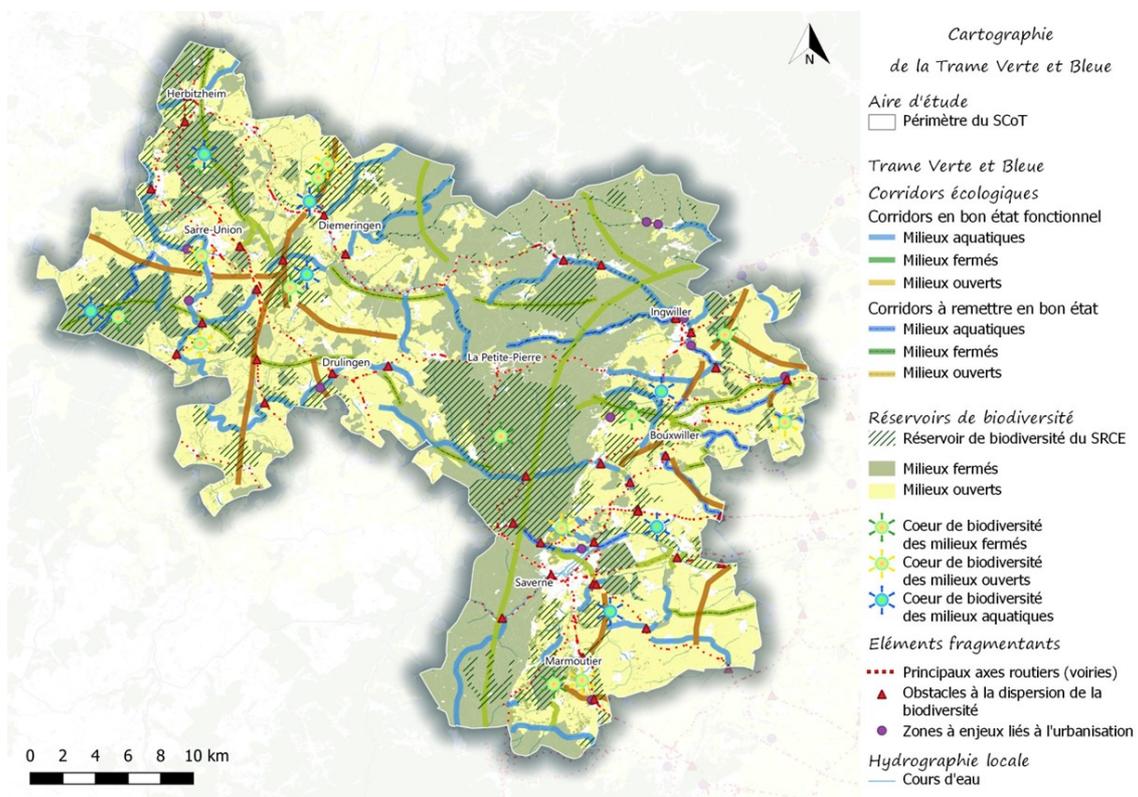
Ces éléments sont constitutifs de la Trame Verte et Bleue du territoire. Celle-ci constitue une véritable ossature écologique pour le territoire en assurant la circulation des espèces et le maintien des populations animales et végétales.



Espaces naturels remarquables (ZNIEFF non comprises) au droit du Pays de Saverne Plaine et Plateau



ZNIEFF au droit du Pays de Saverne Plaine et Plateau



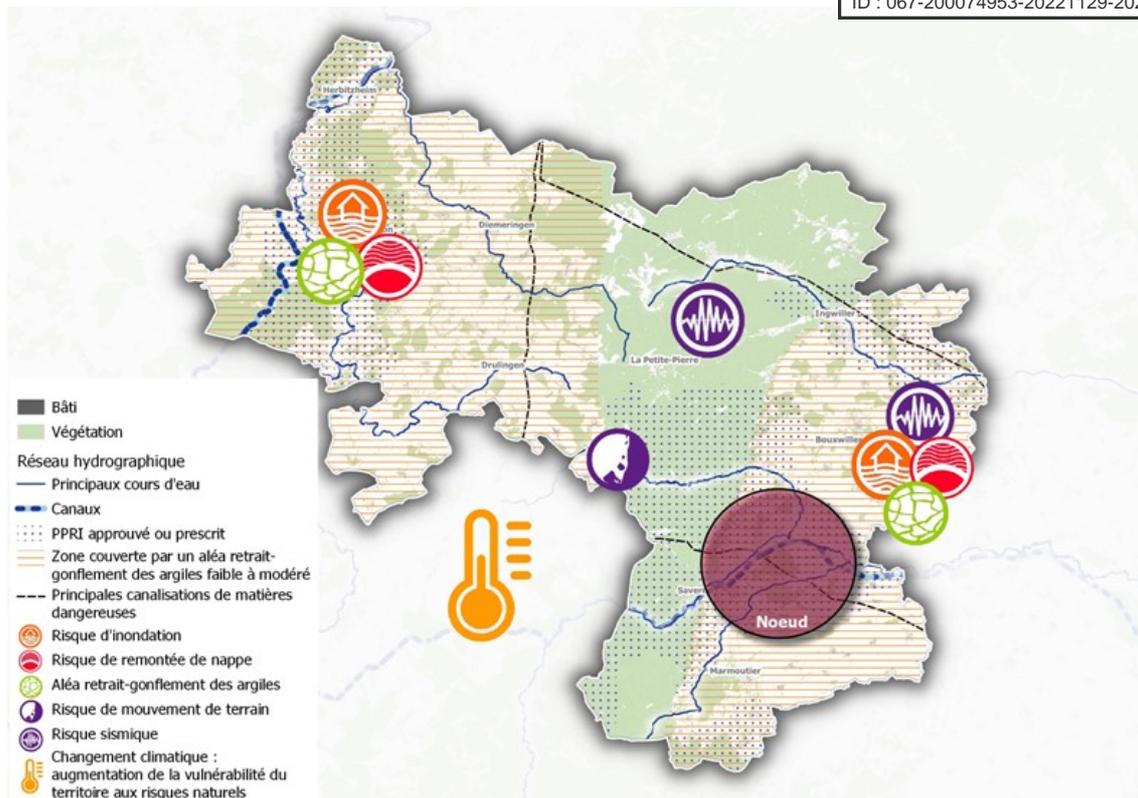
Trame Verte et Bleue du Pays de Saverne Plaine et Plateau

3.4 Risques naturels et technologiques

Les communes du territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau sont soumises à trois principaux risques naturels : le risque inondation, qui concerne 31 communes du territoire, le risque sismique, et le risque mouvement de terrain. Le risque inondation (incluant les risques de coulée de boues) constitue un risque majeur au regard de son occurrence, de son intensité potentielle et des personnes et des biens exposés. Tant pour les inondations que pour les coulées d'eaux boueuses, la gestion des usages de l'espace est un levier essentiel pour maîtriser aussi bien l'aléa que la vulnérabilité des territoires exposés. Les débordements des cours d'eau ou crues et les remontées des nappes d'eau souterraines sont les principales causes du risque d'inondation. Des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) règlementent l'urbanisation future du territoire au droit des zones d'aléas.

Le territoire est également concerné par un risque de transport de matières dangereuses, en raison de la traversée du territoire par d'importantes infrastructures routières et ferroviaires (autoroute de l'Est, nombreuses départementales, voies ferrées Paris-Strasbourg...), mais aussi par des oléoducs et des gazoducs. Enfin, de nombreuses ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) en activité sont recensées sur les communes du territoire, principalement des usines non SEVESO, des carrières et des élevages.

Le changement climatique a des impacts sur les principaux risques majeurs, de par l'intensification des forts épisodes pluvieux en hiver et l'augmentation des températures qui provoque une fonte des neiges plus rapide (augmentation du risque d'inondation), l'augmentation des périodes de sécheresse et de canicules (augmentation du phénomène de retrait et gonflement des argiles, du risque incendie et du risque caniculaire), etc... Les moyens mis en œuvre pour prévenir ces risques naturels se développent (Plans de Prévention des Risques Naturels) et permettent d'en limiter les impacts.



Synthèse des enjeux liés aux risques naturels et technologiques au droit du Pays de Saverne Plaine et Plateau

3.5 Nuisances et pollutions

Le territoire présente une bonne qualité de l'air dans l'ensemble. Le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) met en évidence 12 communes sensibles à la qualité de l'air sur le territoire du SCoT, dont 6 présentant une sensibilité forte. Le secteur résidentiel apparaît comme le secteur le plus émetteur des polluants atmosphériques PM₁₀, PM_{2,5}, COVNM et SO₂.

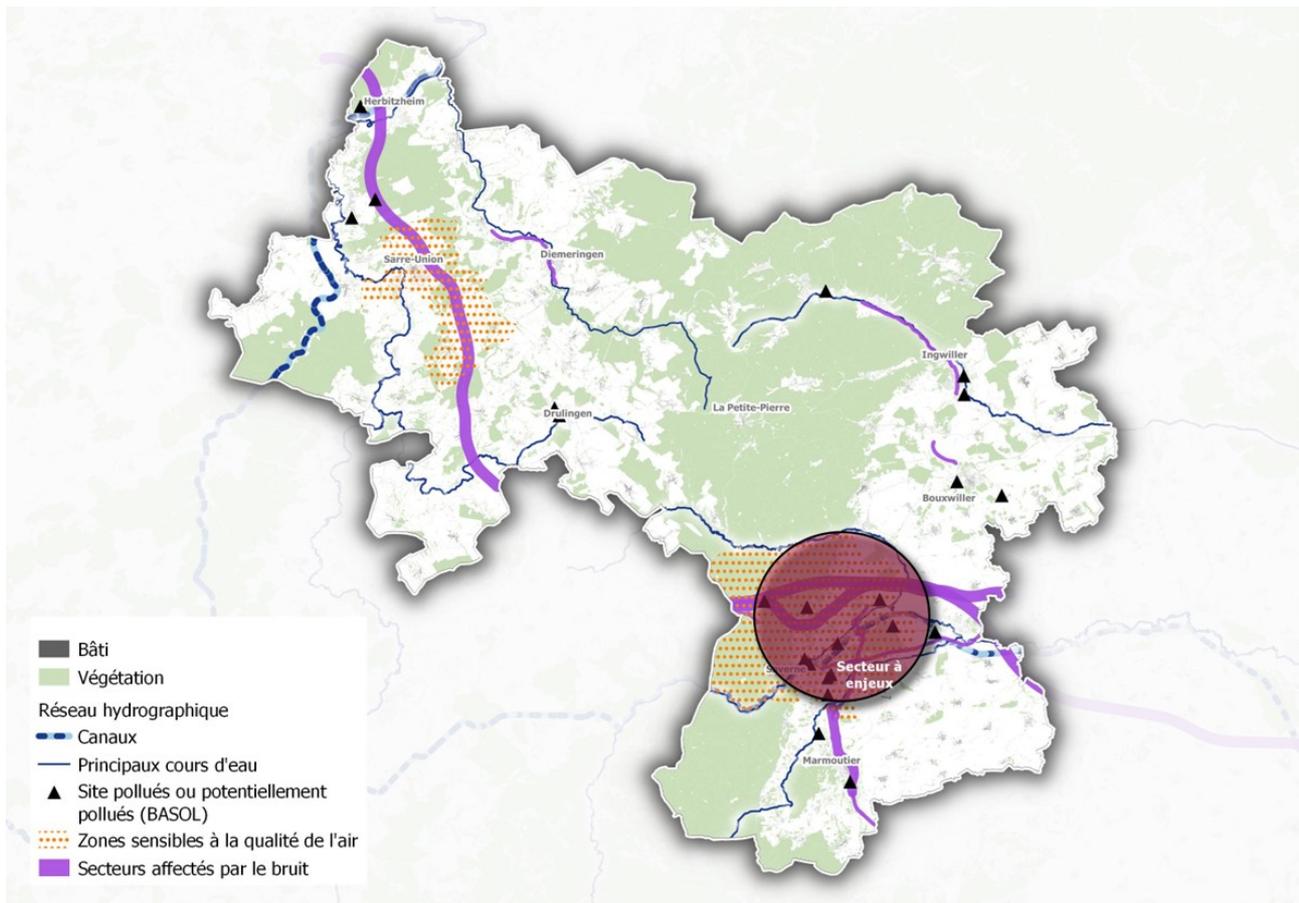
Le territoire est caractérisé par 25 sites ou sols pollués recensés dans la base de données nationale BASOL et plus de 600 sites industriels ou de service en activité ou non recensés dans la base de données BASIAS. En cas de projet de construction ou de réhabilitation sur ces sites, il conviendra de veiller à l'absence de pollution.

Le territoire est également concerné par des nuisances acoustiques en raison de la traversée du territoire par l'autoroute A4, la ligne LGV Est, et plusieurs routes départementales. Des mesures d'isolation acoustique s'appliquent au sein de secteurs affectés par le bruit définis par arrêté préfectoral.

En matière de gestion des déchets, deux syndicats se partagent la compétence sur les communes du territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau, et quatre déchetteries sont présentes sur le territoire. Globalement, les productions de déchets de chaque syndicat sont inférieures aux moyennes régionales et départementales et les taux de valorisation sont conformes aux objectifs du Grenelle de l'Environnement.

De plus, les deux syndicats sont engagés dans un programme local prévention des déchets depuis 2011 et le territoire du SMICTOM est engagé dans une démarche de Territoire Zéro Déchet – Zéro Gaspillage.

La commune de Saverne apparaît comme celle aux plus forts enjeux vis-à-vis des nuisances et pollutions sur le territoire du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau. Ces enjeux appellent à des questions de santé publique notamment compte tenu de l'histoire industrielle du bassin et de l'importante densité de la population.



Synthèse des enjeux liés aux nuisances et pollutions au droit du Pays de Saverne Plaine et Plateau

3.6 Climat et ressources énergétiques

Sur le territoire du Pays de Saverne Plaine et Plateau, le secteur le plus consommateur est le résidentiel-tertiaire, à hauteur de 47% des consommations fixes, la consommation étant dominée par la combustion du bois et par l'électricité.

Les transports constituent ensuite le second secteur le plus consommateur, à hauteur de 32% des consommations fixes, l'énergie utilisée étant quasi-uniquement des produits pétroliers.

La production totale d'énergie renouvelable (électricité et chaleur) sur le territoire en 2010 est de 1 240 GWh. La filière biomasse bois est la plus exploitée sur le territoire. Les filières géothermie de surface, solaire photovoltaïque et thermique, hydraulique, et biogaz sont également exploitées.

A l'échelle régionale, le SRCAE Alsace fixe des objectifs de production d'énergie renouvelable. En particulier, il a pour objectif de développer les filières biomasse, éolien, solaire photovoltaïque et thermique, géothermie de surface, biogaz, et petite hydraulique.

Un des enjeux sur le territoire sera alors de diversifier l'offre d'installations de production d'énergies renouvelables dans la mesure où les contraintes locales le permettent.

Enfin, le territoire du SCoT de Saverne Plaine et Plateau devra s'adapter au changement climatique. Les prévisions envisagent en effet sur le territoire une hausse globale des températures, une augmentation du nombre de jours de vagues de sécheresse et de chaleur en été, une diminution du nombre de jour de gel, et une modification du régime des précipitations (épisodes de fortes pluies et épisodes de sècheresse plus récurrents et plus intenses).

Ces phénomènes auront alors des conséquences à la fois sur les populations et la santé, sur la biodiversité, sur l'aggravation des risques naturels, sur la disponibilité de la ressource en eau...

Un des enjeux sera donc pour le territoire de s'adapter face à ces changements et ces risques accentués.

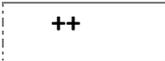
4 MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION MISES EN ŒUVRE ET ANALYSE DES INCIDENCES RÉSIDUELLES DU SCOT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet de SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau met en place un important nombre de prescriptions et de mesures qui participent pleinement à la prise en compte, la préservation et la restauration des ressources environnementales.

La démarche itérative de la mission a par ailleurs permis d'intégrer en amont l'ensemble des dispositions environnementales pour un moindre impact. Cependant, quelques mesures complémentaires ont été proposées afin d'améliorer la prise en compte des enjeux environnementaux et limiter l'incidence du SCoT sur l'environnement.

Le tableau suivant permet de synthétiser les mesures d'évitement, de réduction et de compensation décrites dans le DOO en faveur de l'environnement. De plus, il présente l'incidence résiduelle du projet de SCoT sur chaque thématique environnementale.

NB : La légende suivante est utilisée pour l'évaluation de l'incidence résiduelle :

	Incidence positive directe		Faible
	Incidence positive indirecte		Forte
	Incidence négative directe		Point de vigilance
	Incidence négative indirecte		Sans objet

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Ressource du sol et du sous-sol	<p>Limiter l'étalement urbain et la consommation foncière. Mettre en œuvre une gestion raisonnée de la ressource géologique. S'assurer de la compatibilité avec le Schéma Départemental des Carrières.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050, via : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement du territoire en pôles • L'urbanisation priorisée au sein des enveloppes urbaines existantes, via : la densification, la requalification des anciens bâtis et des friches, la valorisation des bâtis vacants... • La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers 	/	<ul style="list-style-type: none"> • Désartificialisation des espaces (réintroduction de surfaces de pleine terre ou végétalisées, remise en agriculture de terrains, désartificialisation des berges des cours d'eau...), pour atteindre l'objectif ZAN à horizon 2050 	<p>++</p> <p>V</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les conditions d'implantation de nouvelles carrières • Mettre en œuvre une gestion durable de la ressource pour les carrières existante

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Ressource en eau	<p>Garantir le bon état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau superficielle et souterraine des bassins versants. Concilier besoin en eau potable et disponibilité de la ressource en eau.</p> <p>Garantir le bon traitement des eaux usées en tenant compte du développement territorial futur. Continuer d'assurer la protection de la ressource captée.</p> <p>Assurer une gestion collective et partagée de la ressource en eau potable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Protéger et valoriser les milieux aquatiques et humides constitutifs de la trame bleue Préserver de tout aménagement les réservoirs de biodiversité associés aux milieux aquatiques et humides, notamment les cours d'eau prenant naissance dans le massif des Vosges Préserver voire renforcer les continuités aquatiques Préserver les ripisylves des cours d'eau et les zones humides Garantir le bon état de la ressource en eau potable via notamment : <ul style="list-style-type: none"> L'interdiction de l'urbanisation nouvelle à proximité immédiate des captages La mise en place de règle pour limiter le risque de pollution autour des captages 	<ul style="list-style-type: none"> limiter les besoins en réseaux et équipements supplémentaires (eau potable et assainissement) en priorisant le développement au sein des pôles structurants du territoire Développer les filières agricoles durables respectueuses de la ressource en eau Développer les dispositifs de récupération des eaux pluviales pour des usages non-alimentaires, pour limiter les consommations d'eau potable au sein des bâtiments Développer le traitement alternatif des eaux usées Développer les réseaux séparatifs (eaux pluviales/eaux usées) Prioriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle, via notamment : <ul style="list-style-type: none"> Le développement de solutions de stockage temporaire L'usage de réseaux drainants aériens La limitation de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain Développer la végétalisation dans les espaces urbains 	/	++ V	<ul style="list-style-type: none"> Assurer l'adéquation des capacités de développement du territoire avec les capacités d'assainissement, collectif ou non collectif Sensibiliser la population aux bonnes pratiques favorisant la réduction des consommations en eau

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Espaces naturels et biodiversité	<p>Maintenir la connectivité du réseau écologique du territoire. Préserver, conforter et restaurer les continuités écologiques. Limiter les obstacles aux déplacements terrestres et aquatiques. Préserver, conforter et restaurer les réservoirs de biodiversité des milieux boisés par un entretien qualitatif des boisements, une limitation de plantations d'espèces exotiques ou monospécifiques. Préserver, conforter et restaurer les continuités écologiques des milieux ouverts et semi-ouverts. Conserver le caractère inondable et humide des vallées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre l'objectif Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050, via : <ul style="list-style-type: none"> Le développement du territoire en pôles L'urbanisation priorisée au sein des enveloppes urbaines existantes, via : la densification, la requalification des anciens bâtis et des friches, la valorisation des bâtis vacants... La préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers Préserver les grands paysages caractéristiques du territoire (cours d'eau, zones humides, prairies, bocages, vergers, massif des Vosges...) Préserver et renforcer les réservoirs de biodiversité associés aux milieux humides et aquatiques, ouverts et boisés Préserver et renforcer les corridors écologiques associés aux milieux humides et aquatiques, ouverts et boisés Implanter les centrales photovoltaïques sur des espaces artificialisés/dégradés 	<ul style="list-style-type: none"> Développer les filières agricoles durables respectueuses de la biodiversité Mettre en œuvre une gestion durable des espaces forestiers via notamment : <ul style="list-style-type: none"> Une gestion forestière différenciée L'augmentation de la naturalité des forêts Maintenir voire restaurer les continuités écologiques dans le cadre du développement des énergies renouvelables Renforcer la perméabilité écologique des espaces urbanisés, via : <ul style="list-style-type: none"> La préservation d'une part importante de végétation au sein des aménagements des espaces publics Le maintien et le développement d'une forte présence végétale et des espaces de pleine terre et milieu urbain Une gestion différenciée des espaces végétalisés, afin d'augmenter la biodiversité Favoriser la mise en place de toitures végétalisées et/ou de façades végétalisées dans les aménagements situés au sein 	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser la renaturation d'espaces non bâtis dans les aménagements situés au sein de la trame verte et bleue Désartificialisation des espaces (réintroduction de surfaces de pleine terre ou végétalisées, remise en agriculture de terrains, désartificialisation des berges des cours d'eau...), pour atteindre l'objectif ZAN à horizon 2050 	<p>++ V</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre la pollution lumineuse pour permettre le déplacement des espèces nocturnes

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
			de la trame verte et bleue <ul style="list-style-type: none"> Maintenir voire restaurer la continuité écologique des cours d'eau au niveau des ouvrages hydrauliques existants 			
Paysage et patrimoine	Préserver l'identité paysagère du territoire. Prendre en compte la topographie dans le développement du territoire. Préserver le paysage forestier du territoire.	<ul style="list-style-type: none"> Limiter l'étalement urbain Préserver les trois grandes composantes paysagères du territoire (Alsace Bossue, massif des Vosges, et le Piémont et la Plaine) Préserver et valoriser la trame verte et bleue du territoire Préserver et valoriser le patrimoine bâti Préserver et valoriser le patrimoine vernaculaire 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la qualité paysagère des aménagements via : <ul style="list-style-type: none"> Le développement d'espaces verts La végétalisation des surfaces La bonne intégration des bâtis dans l'environnement Prendre en compte la préservation du patrimoine bâti dans le cadre du renouvellement urbain 	/	++	/

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Risques majeurs	<p>Prendre en compte les risques naturels majeurs dans la planification territoriale, et notamment les risques de d'inondation et de mouvement de terrain, dans un contexte de changement climatique.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion concertée du phénomène d'inondation, à travers notamment la maîtrise des ruissellements en milieu urbain, ainsi que la préservation des zones humides.</p> <p>Maitriser le risque technologique en limitant l'installation d'activités à risque sur le territoire.</p> <p>Anticiper l'aggravation du risque de feu de forêt, en lien avec le changement climatique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Lutter contre l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers Préserver le lit majeur des cours d'eau, les dépressions naturelles, les zones humides, et les zones d'expansion des crues Limiter les aménagements dans les secteurs concernés par le risque d'inondation Respect des dispositions des PPRI Limiter les endiguements ou remblaiements Limiter l'urbanisation au sein des zones sensibles au risque de coulée de boue Prendre en compte les prescriptions du BRGM pour lutter contre le risque de retrait-gonflement des argiles 	<ul style="list-style-type: none"> Prioriser la gestion des eaux pluviales à la parcelle, via notamment : <ul style="list-style-type: none"> Le développement de solutions de stockage temporaire L'usage de réseaux drainants aériens La limitation de l'imperméabilisation des sols en milieu urbain Développer les réseaux séparatifs (eaux pluviales/eaux usées) Développer la végétalisation dans les espaces urbains Mettre en place des mesures de protection contre le risque de coulée de boue (préservation des cheminements de l'eau, zones « tampon » telles que bandes enherbées, prairies permanentes, boisements...) 	/	<p>++</p> <p>V</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des mesures préventives pour les nouvelles constructions au sein des secteurs concernés par le risque d'inondation par remonté de nappe Limiter l'urbanisation en lisières des massifs boisés, pour lutter contre le risque de feu de forêt Limiter l'implantation d'activités industrielles au sein des zones urbaines mixtes Limiter le risque de transport de matière dangereuse

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Nuisances et pollutions	<p>Préservation de la qualité de l'air sur le territoire par notamment le développement d'une agriculture durable et une maîtrise des flux et déplacements.</p> <p>Intégrer les sites pollués dans les réflexions relatives au renouvellement urbain.</p> <p>Veiller à l'absence de pollution pour tout nouveau projet de construction/ réhabilitation sur un ancien site industriel ou de service.</p> <p>Respecter les réglementations en vigueur afin de limiter les nuisances acoustiques au sein des constructions.</p> <p>Développer et assoir les démarches de promotion de la réduction des déchets à la source, ainsi que de recyclage et de valorisation des déchets produits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'exposition des populations riveraines aux polluants d'origine agricole • Interdire les extensions urbaines à vocation d'habitat au sein des secteurs affectés par le bruit 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les besoins en déplacements pour réduire les émissions de polluants atmosphériques via : <ul style="list-style-type: none"> • Le développement en pôles • Le développement des commerces et services de proximité • Le développement des commerces ambulants • Développer les modes de circulation alternatifs à la voiture individuelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques, via : <ul style="list-style-type: none"> • La valorisation de la desserte ferroviaire du territoire • Le développement des transports en commun • Le développement des infrastructures cyclables • Développer les modes de déplacements innovants (covoiturage) • Privilégier l'installation de production d'énergies renouvelables sur des sites pollués • Assurer la dépollution d'un site pollué dans le cadre de la remise en agriculture d'une friche • Développer les filières agricoles 	/	<p style="text-align: center;">++ V</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la pollution lumineuse dans les centres urbains via l'extinction complète ou partielle de l'éclairage la nuit • Améliorer la qualité de l'éclairage nocturne via notamment l'utilisation d'alternatives à la lumière blanche • Limiter le développement d'installations de méthanisation à proximité d'habitations et/ou veiller à l'absence de nuisance pour le voisinage

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
			<p>durables peu émettrices en polluants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protéger les secteurs déjà urbanisés à proximité des infrastructures émettrices de nuisances sonores • Lutter contre les nuisances sonores via la limitation des déplacements et le développement des mobilités douces • Encourager une gestion durable des déchets via : <ul style="list-style-type: none"> • La réduction des déchets à la source • Le développement du tri sélectif, notamment pour les biodéchets • La valorisation ou la réutilisation des matières • La valorisation énergétique des déchets 			

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
Climat et les ressources énergétiques	<p>Développer les mesures d'adaptation au changement climatique, notamment en lien avec une augmentation des températures et une modification du régime des pluies.</p> <p>Limiter les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du territoire, notamment des secteurs des transports et du bâtiment.</p> <p>Mettre en œuvre une gestion durable de la ressource énergétique locale et renouvelable pour en assurer la pérennité et la développer.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Préserver l'état quantitatif de la ressource en eau potable et assurer sa disponibilité 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre l'objectif de neutralité carbone à horizon 2050 Limiter les émissions de GES, via notamment : <ul style="list-style-type: none"> La diminution des besoins en déplacements (développement de pôles concentrant les commerces et services, préservation des services de proximité) La diminution de l'utilisation de la voiture individuelle (développement des transports en commune et des mobilités douces et décarbonées) Mettre en œuvre l'objectif de mix énergétique 100% décarboné à horizon 2050 Valoriser les ressources naturelles du territoire pour la production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, méthanisation, hydraulique...) Mettre en œuvre la rénovation énergétique des bâtis anciens (logements et activités) et la construction de bâtiments durables Développer les filières agricoles durables limitant les émissions 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver les milieux naturels puits de carbone (massifs boisés, zones humides, haies bocagères...) Adapter le territoire aux effets du changement climatique, via notamment l'anticipation des risques naturels susceptibles de s'aggraver dans un futur proche 	++	<ul style="list-style-type: none"> Inciter les collectivités à réaliser des bilans de leurs émissions de GES et de leurs consommations énergétiques et mettre en œuvre de plans d'actions spécifiques Sensibiliser la population à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES

Thématique	Enjeu initial	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Mesures de Compensation	Impact résiduel du projet de SCoT	Proposition de mesure complémentaire
			de GES, et moins consommatrices en eau <ul style="list-style-type: none"> • Développer des espaces urbains bioclimatiques (confort thermique, utilisation de matériaux peu émissifs...) • Lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur urbain via : <ul style="list-style-type: none"> • La lutte contre l'imperméabilisation des sols • Le maintien des espaces naturels en milieu urbain et le développement de surfaces végétalisées 			

Synthèse des mesures et des incidences résiduelles du SCoT

5 INDICATEURS DE SUIVI PROPOSES

Conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Urbanisme, une trentaine d'indicateurs ont été proposés afin de permettre la future évaluation des effets de la mise en œuvre du SCoT. Ces indicateurs sont en lien avec les orientations définies dans le cadre du Projet d'Aménagement Stratégique.

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
Biodiversité et fonctionnalité environnementale	Ressource en espace	Évolution de la surface agricole utilisée (SAU)	Agreste / Chambre d'agriculture 67	3 ans	37 980 ha en 2010	Capacité maximale d'extension de l'urbanisation : 221 ha d'ici 2041
		Evolution des surfaces consacrées à l'agriculture biologique et aux productions labélisées (AOC/AOP, IGP...)	Agreste / Chambre d'agriculture 67 / INAO	3 ans	8 932 ha en agriculture biologique	Promotion et développement des de types d'agriculture ayant un impact positif sur la biodiversité
		Nombre de carrières en activité et nombre d'anciennes carrières réaménagées	DREAL	3 ans	19 carrières autorisées	Développement et valorisation de carrières dans le cadre de la filière de construction durable
		Consommation d'espaces depuis l'approbation du SCoT pour le développement résidentiel et économique	Photo aérienne IGN / Artificialisation des sols CEREMA	3 ans	311 ha consommés sur la décennie précédente	221 ha maximum mobilisables en extension d'ici 2041
		Densité moyenne de l'habitat dans les nouvelles opérations en extension	Collectivités locales	6 ans	ND	23 logements/ha en moyenne sur la période 2021-2041
	Fonctionnalité écologique	Évolution des surfaces agricoles et naturelles	Photo aérienne IGN Corine Land Cover	3 ans	83 000 ha	Objectif de zéro artificialisation nette à horizon 2050
		Surface de zones humides détruites par an	DREAL / Collectivités locales	3 ans	ND	ND

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
		Surface de zones humides compensées	DREAL / Collectivités locales	3 ans	ND	ND
		Mesures de protection des haies	Collectivités locales / Documents d'urbanisme locaux	3 ans	ND	Préservation et maintien du réseau de haies
Capacité de développement et préservation des ressources	Qualité de l'eau, de l'eau potable et de l'assainissement	Nombre de communes dotées d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales	Collectivités locales	6 ans	ND	ND
		Nombre de stations d'épuration non conformes	Syndicats / Collectivités locales / Portail d'information sur l'assainissement communal – Ministère de la Transition Écologique	3 ans	11 en 2019	ND
		Nombre de dispositif d'Assainissement Non Collectif non conformes	Syndicats / Collectivités locales	3 ans	ND	ND
		Nombre de documents d'urbanisme locaux qui favorisent la récupération des eaux pluviales et l'infiltration à la parcelle	Documents d'urbanisme locaux	3 ans	ND	Réaliser la gestion des eaux pluviales en milieu urbain en priorité à la parcelle.

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
Energie	Rendement des réseaux d'eau potable	Syndicats / Collectivités locales / EauFrance	3 ans	80,1%	ND	
	Qualité des cours d'eau et des masses d'eau souterraines	Agence de l'eau Rhin-Meuse	6 ans	Qualité de l'eau souterraine bonne mais qualité de l'eau superficielle dégradée	Lutter contre les pollutions diffuses risquant d'altérer la qualité de l'eau	
	Production effective d'énergie renouvelable	Collectivités locales	6 ans	915 GWh (en 2016)	Développer les filières de production d'énergie renouvelable. Objectif de 100% de mix énergétique décarboné en 2050	
	Consommation énergétique finale annuelle	ADEME / ATMO Grand-Est / DREAL Grand-Est	6 ans	2 756 GWh (en 2017)	Adapter les formes urbaines et la composition du bâti aux enjeux de sobriété énergétique	
	Émissions de GES du territoire	ADEME / ATMO Grand-Est / DREAL Grand-Est	6 ans	623 kt _{eq} CO ₂	Objectif de neutralité carbone à horizon 2050	
	Nombre de voyageurs utilisant les transports en commun	Collectivités locales	6 ans	2 056 060 passagers/an	Développer l'offre de transports en commun	

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
		Nombre et linéaires de liaisons douces	Collectivités locales	6 ans	ND	Développement des infrastructures cyclables
		Nombre de parcs à vélo	Collectivités locales	6 ans	ND	Développer les stationnements pour les modes doux
		Nombre de bornes de recharge pour véhicules électriques hybrides et rechargeables	Collectivités locales	6 ans	ND	Aménager des bornes de recharge en électricité pour les mobilités alternatives
		Nombre d'aire de covoiturage/parking relais créés	Collectivités locales	6 ans	ND	Structurer l'offre de covoiturage via la création d'aires de covoiturage et de réseaux de covoiturage
	Pollution	Nombre de jours de dépassement des seuils de pollution atmosphérique chaque année	ATMO Grand-Est	3 ans	ND	Réduire l'usage de la voiture individuelle pour réduire les émissions de polluants atmosphériques Développer la nature en ville pour améliorer la qualité de l'air
		Évolution du trafic routier sur les principales routes du territoire	Conseil départemental 67	3 ans	ND	Réduire l'usage de la voiture individuelle

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
Préservation du territoire	Risques naturels et technologiques	Inventaires BASOL et prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux	Base de données BASOL / Documents d'urbanismes locaux	3 ans	24 sites BASOL	Dépollution ou usage adapté dans le cadre de la requalification de sites pollués
		Évolution des PPR et prise en compte dans les documents d'urbanisme locaux	DDT 67 / Documents d'urbanismes locaux	6 ans	3 PPR inondation approuvé et 1 PPR inondation prescrit	Prendre en compte les dispositions des PPRI
		Évolution de l'occupation des sols dans les secteurs à risque d'inondation	Documents d'urbanismes locaux / photo aérienne IGN	6 ans	ND	Limitier les aménagements dans les secteurs concernés par le risque d'inondation
		Évolution de l'occupation des sols dans les secteurs à aléa retrait-gonflement des argiles	Documents d'urbanismes locaux / photo aérienne IGN	6 ans	ND	ND
		Nombre de sites industriels dangereux	DREAL / Géorisques / Documents d'urbanisme locaux	6 ans	116 ICPE Aucun site SEVESO	ND
		Nombre de feux de forêts	DDT 67 / ONF / SDIS 67 / Collectivités locales	6 ans	ND	ND

Thématique environnementale		Indicateurs	Source	Périodicité	Valeur de référence	Objectifs du DOO en lien avec l'indicateur
	Paysages naturels et urbains	Nombre de petits éléments du patrimoine recensés et ayant fait l'objet d'une mesure de protection	Documents d'urbanisme locaux / Atlas des patrimoines	6 ans	ND	Préserver et valoriser les éléments du patrimoine bâti
		Nombre de communes ayant réalisé un inventaire de son patrimoine	Collectivités locales / Documents d'urbanisme locaux	6 ans	ND	Préserver et valoriser les éléments du patrimoine bâti
		Evolution qualitative des paysages du territoire sur la base de prises de photographies (entrées de villes et villages, perspectives paysagères, points de vue remarquables...)	Collectivités locales	6 ans	ND	Préserver les paysages du territoire

Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SCoT

6 METHODOLOGIES EMPLOYEES

6.1 Méthodologie d'élaboration de l'évaluation environnementale

L'état initial de l'environnement du SCoT du Pays de Saverne Plaine et Plateau a permis de révéler, de hiérarchiser et de territorialiser les enjeux inhérents à chacune des thématiques environnementales, à savoir :

- Les caractéristiques géomorphologiques ;
- La ressource en eau ;
- Les espaces naturels et la biodiversité ;
- Les risques naturels et technologiques ;
- Les nuisances et pollutions ;
- Le climat et les ressources énergétiques.

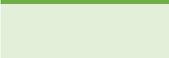
L'identification de ces enjeux environnementaux a accompagné les réflexions tout au long de la démarche d'évaluation environnementale : il s'agissait de toujours vérifier la cohérence entre les enjeux et les éléments d'orientations du SCoT.

Cet état initial de l'environnement a été réalisé entre mai 2019 et avril 2021 à partir d'un recueil de données disponibles auprès des différents détenteurs d'informations, complété par des analyses documentaires et des investigations sur le terrain.

6.2 Méthodologie d'évaluation des objectifs

Une grille d'analyse a été utilisée avec la cotation suivante pour analyser le DOO, les incidences pouvant être positives ou négatives, directes ou indirectes, négligeables, faibles ou fortes. Une orientation peut en outre faire l'objet d'un point de vigilance, c'est-à-dire un effet potentiellement négatif lié aux conditions de mise en œuvre.

La cotation utilisée est la suivante :

	Incidence positive directe		Faible
	Incidence positive indirecte		Forte
	Incidence négative directe		Point de vigilance
	Incidence négative indirecte		Sans objet